

Strasbourg, le 10 juillet 2023

AP/CAT(2023)03
Or. anglais

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

79^e réunion du Comité des correspondants permanents

Rapport de réunion

11 mai 2023
Salle 7, Palais de l'Europe

*Document préparé par le Secrétariat
de l'Accord EUR-OPA sur les risques majeurs*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

Jeudi 11 mai 2023

Allocution de bienvenue

Krzysztof Zyman, Secrétaire exécutif de de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), souhaite la bienvenue aux participants à la 79^e réunion du Comité des correspondants permanents (ci-après le Comité ou CCP). Étaient présents à la réunion les correspondants permanents de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de Chypre, de la Grèce, du Luxembourg, de Malte, du Portugal, de Saint-Marin, de la Serbie et de la République slovaque. Les correspondants permanents de l'Albanie, de la Géorgie, du Liban, du Maroc, de la République de Moldova, de Monaco et de la Roumanie étaient absents. V. Sesov (Macédoine du Nord) et V. Poyarkov (Ukraine) ont présenté des excuses pour leur absence en raison d'autres impératifs.

1. Adoption du projet d'ordre du jour [AP/CAT\(2023\)OJ02](#)

Le projet d'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2. Déclaration du Secrétaire exécutif, M. Krzysztof ZYMAN

Le Secrétaire exécutif informe les participants des faits nouveaux intervenus sur le plan administratif et budgétaire et de leurs conséquences sur les activités menées au titre de l'Accord. Depuis la dernière réunion conjointe du CCP et des directeurs des centres spécialisés, qui s'est tenue les 17 et 18 novembre 2022 à Paris, le nombre d'États membres à l'Accord n'a pas changé. En raison de la poursuite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ce dernier pays n'est actuellement pas en mesure d'apporter sa contribution financière au budget 2023 de l'Accord. Le Conseil de l'Europe recherche actuellement des solutions pour combler ce déficit.

K. Zyman s'emploie activement à élargir la coopération avec les États observateurs et les États non membres. Le Secrétariat a pris contact avec les délégations du Japon et du Mexique en vue de renforcer la coopération avec ces États observateurs.

Le Secrétaire exécutif fait état de sa participation aux réunions suivantes :

- le dialogue régional axé sur l'action sur le thème *Comprendre et communiquer à propos des risques actuels et futurs : assurer une communication fondée sur des données factuelles*, organisée par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR) et la Direction générale de la protection civile, Division des situations d'urgence, du ministère roumain de l'Intérieur, les 23 et 24 février à Bucarest ;
- la 5^e conférence internationale sur la protection civile et les sciences, organisée par l'Observatoire de la protection civile et de la sécurité et l'Institut supérieur de l'éducation et des sciences (ISEC), du 28 au 30 mars 2023 à Lisbonne, Portugal. K. Zyman félicite M. Ribeiro et P. Costa du Centre européen sur les risques urbains (CERU) pour l'excellente organisation de la réunion ;
- la réunion du Conseil d'administration du Centre universitaire européen pour les biens culturels (CUEBC), dont le Secrétaire exécutif de l'Accord est membre d'office, ainsi que la cérémonie célébrant le 40^e anniversaire du CUEBC, qui s'est tenue à Ravello, les 14-15 avril. Le centre collabore de longue date avec l'Accord depuis qu'il a été établi. L'allocution principale a été faite par Mounir Bouchenaki, conseiller spécial du Directeur général de l'Unesco et ancien directeur général à la retraite du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Le Secrétaire exécutif fait également savoir qu'il a l'intention de participer aux réunions suivantes :

- une réunion à haut niveau de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, qui se tiendra à New York les 18 et 19 mai ;
- l'Initiative relative à la préparation aux catastrophes et à leur prévention dans l'Europe du Sud-Est (DPPI-SEE) – 45^e réunion régionale qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin à Sarajevo ;
- la Conférence internationale sur les systèmes résilients 2023, qui se tiendra à Mexico, du 28 au 30 juin, où il aura également des réunions bilatérales avec des représentants des autorités mexicaines.

En assistant à ces réunions, K. Zyman cherche à établir des réseaux et à promouvoir les activités de l'Accord, en particulier le travail des centres spécialisés, et à rencontrer des dirigeants d'autres pays pour discuter des possibilités d'adhésion à l'Accord.

Une minute de silence est observée en raison du décès du professeur Zoran Milutinović, directeur de longue date du Centre européen sur la vulnérabilité des systèmes et réseaux industriels, à Skopje. K. Zyman présente ses condoléances à la famille et aux collègues au nom de l'Accord.

M. Mala (PC, Chypre) remercie le Secrétariat pour ses efforts et son investissement dans l'Accord et espère que les conclusions seront utiles pour les étapes futures de l'Accord. A. Micallef (PC, Malte) présente ses condoléances pour le décès du Prof. Dr. Zoran Milutinović, rappelant l'engagement de ce dernier dans les activités de l'Accord.

3. Programme d'activités 2023

3.1 Réunions statutaires [AP/CAT\(2023\)01](#)

K. Zyman rappelle les principaux points de la réunion du Bureau qui a eu lieu le 21 mars 2023. Le Bureau a discuté du débat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur les « *Stratégies politiques permettant de prévenir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y faire face* ». Le rapporteur de l'APCE, S. Moutquin, présentera le rapport lors de la réunion.

Des subventions n'ont été versées qu'aux centres spécialisés situés dans les États membres, en maintenant approximativement le même niveau de financement qu'en 2022.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu au cours de la première semaine de juillet.

4. Proposition de révision de la liste des centres spécialisés du réseau EUR-OPA (admission de nouveaux centres et retrait des centres inactifs de la liste)

K. Zyman présente la liste actualisée des centres spécialisés. Cette révision est devenue nécessaire du fait que plusieurs pays se sont retirés de l'Accord, que d'autres centres n'existent plus et qu'un centre a demandé à être retiré de la liste. Avant de faire cette proposition, le Secrétariat a également contacté des centres inactifs, mais n'a pas obtenu de réponse. Compte tenu de l'absence de réaction et du manque de coopération des centres inactifs à l'Accord, l'annexe I du règlement intérieur a été mise à jour pour refléter la réalité.

K. Zyman informe les participants que la République slovaque a confirmé que le Centre spécialisé pour les risques technologiques (SCENT), situé au sein de l'Université slovaque de technologie (STU), à Bratislava, a exprimé le souhait de rejoindre le réseau et fera une présentation à cette fin.

Le Secrétaire exécutif souligne également que l'objectif de la mise à jour n'est pas de réduire le nombre de centres spécialisés et que certains centres situés dans des États non membres, comme le GFMC (Allemagne), le CUEBC (Italie) et le CERG (France), qui participent activement au travail de l'Accord, continueront de faire partie du réseau.

K. Zyman présente la nouvelle annexe I au règlement intérieur ([lien vers AP/CAT\(2022\)8rev avec Annexe I](#)).

J. Isgandarli (PC, Azerbaïdjan) demande de retirer de la liste le Centre européen de formation des autorités locales et régionales dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques (ECMHT), car il n'est plus en fonctionnement. Récemment, l'Institut de géographie, qui relève du ministère des Sciences et de l'Éducation en Azerbaïdjan, a fait une demande pour créer un nouveau centre spécialisé. J. Isgandarli informera le Comité une fois que la décision sera confirmée.

À l'issue de discussions avec les autorités serbes, K. Zyman confirme que l'université de Belgrade a fait part de son intérêt de rejoindre le réseau des centres spécialisés. Ce projet spécifique est en cours d'élaboration.

Décision : le Comité des correspondants permanents accepte à l'unanimité la proposition de réviser la liste.

4.1 Présentation du nouveau Centre spécialisé pour les risques technologiques (République slovaque)

D. Reynolds (PC, République slovaque) fait remarquer que les crises climatiques et le changement climatique en cours confirment la nécessité pour les centres spécialisés de continuer à chercher des solutions. Le nouveau centre de Bratislava confirme également la volonté de contribuer à la recherche de solutions scientifiques aux défis actuels.

Le professeur Ján Híveš présente le nouveau Centre spécialisé pour les risques technologiques (SCENT) de Bratislava. Ce centre fonctionne depuis quatre ans sous la forme d'un groupe de travail de scientifiques et d'universitaires à l'Université slovaque de technologie (STU). Il est reconnu par le gouvernement, comme le montre la collaboration mise en place avec le ministère de l'Intérieur depuis décembre 2022. L'accord conclu entre SCENT et le ministère de l'Intérieur est renforcé par un accord de coopération dans les domaines de la sécurité, de la recherche et de la sécurité civile qui porte plus particulièrement sur les risques technologiques, comme l'étude d'approches novatrices dans l'analyse et les méthodologies de gestion des risques, la gestion des nouvelles menaces ainsi que l'éducation de la population, etc. Cette collaboration est la première étape concrète vers la réalisation de ces objectifs au niveau national. ([Lien vers la présentation](#))

Décision : le Comité des correspondants permanents accepte à l'unanimité le Centre spécialisé pour les risques technologiques (SCENT) de la République slovaque comme nouveau membre du réseau des centres spécialisés.

5. Déclaration de M. Matjaz GRUDEN, Directeur de la participation démocratique

K. Zyman remercie le directeur pour sa présence et son soutien sans faille en faveur de l'Accord.

M. Gruden accueille chaleureusement les participants. Il déclare que les travaux menés dans le cadre de l'Accord, du fait de leur actualité, demeurent pertinents pour apporter des solutions efficaces en ce qui concerne la prévention des risques naturels, de plus en plus fréquents et de plus en plus importants en raison de la dégradation de l'environnement et du changement climatique.

Le Conseil de l'Europe reconnaît comme une priorité la nécessité de lutter contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique et de contribuer aux efforts globaux entrepris par les États membres. C'est ce que prévoit le Cadre stratégique du Conseil de l'Europe. Il est important que l'Accord occupe une place prépondérante dans la contribution de l'Organisation pour apporter des réponses à ces défis sur la base des valeurs du Conseil de l'Europe : la démocratie, les droits humains et l'État de droit.

Bien que de nombreux acteurs et partenaires internationaux soient impliqués dans les efforts de prévention des risques naturels et de réponses adéquates, c'est le Conseil de l'Europe, par le biais de l'Accord, qui est le mieux placé pour renforcer ces valeurs et veiller à leur respect au niveau national. Néanmoins, il est impératif de collaborer avec d'autres partenaires ; l'Accord bénéficie d'une coopération solide développée avec l'UNDRR, comme en témoigne la co-organisation du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR), qui a eu lieu à Matosinhos du 24 au 26 novembre 2021, et la contribution de l'Accord à la Plateforme mondiale sur la réduction des risques de catastrophes, organisée à Bali du 23 au 27 mai 2022. La présence à ces événements a donné au Conseil de l'Europe l'occasion de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de l'ONU et des Objectifs de développement durable.

M. Gruden énumère quelques faits marquants intervenus au sein du Conseil de l'Europe et leur impact sur l'Accord :

- Le 26 avril, l'APCE a débattu du rapport sur les «*Stratégies politiques permettant de prévenir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y faire face*», rédigé par le rapporteur M. Simon Moutquin (Belgique, SOC), qui informera le Comité des correspondants nationaux des résultats du débat.
- Le 3 mai, la présidence islandaise du Comité des ministres a tenu une conférence à haut niveau pour discuter de ce que le droit à un environnement propre, sain et durable implique dans la pratique et du cadre qui pourrait être mis en place pour concrétiser ce droit. Des juges de haut rang, des experts et des représentants de la communauté internationale ont assisté à la conférence. Robert Spano, ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme, a prononcé le discours d'ouverture. Katrin Jakobsdóttir, Première Ministre de l'Islande, a mentionné la dégradation de l'environnement et la triple combinaison du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité comme étant l'un des défis les plus urgents à relever de notre époque. Au cours de cette conférence, il a été noté que la Cour avait déjà statué sur environ 300 affaires liées à l'environnement.
- Le Quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe se tiendra les 16 et 17 mai à Reykjavik. Parmi les questions les plus urgentes auxquelles le Conseil de l'Europe est confronté, on peut citer la crise climatique et les changements technologiques rapides, qui ont des effets majeurs sur les droits humains.

L'Accord a la possibilité de travailler dans ces domaines et de démontrer sa capacité d'action. Les difficultés financières de longue date auxquelles il se heurte constituent un défi auquel sont également confrontés les États membres et l'Organisation dans son ensemble. Le coût de la défense des valeurs est de plus en plus élevé, ce qui a eu un impact sur l'Accord, aggravé par le retrait de la Belgique et la cessation de la qualité d'État membre de la Russie.

Les raisons de l'existence de l'Accord sont de plus en plus nombreuses et la capacité à réagir aux catastrophes naturelles et technologiques doit être accrue de manière à non seulement protéger les droits humains et la dignité humaine, mais aussi à les faire progresser. Après de nombreuses années où la préoccupation pour l'environnement est restée marginale, les citoyens européens attendent désormais des réponses et des mesures efficaces pour relever ces défis.

K. Zyman remercie M. Gruden pour son message et rappelle qu'à la suite de la réunion ministérielle tenue à Mathosinhos en 2021 et du Plan à moyen terme pour 2021-2025 (PMT), il a été décidé d'examiner comment les technologies pourraient être efficacement utilisées dans ce domaine de travail. Les défis que doit relever l'Accord ont également été soulignés au cours de la réunion. A. Micallef estime qu'en dépit des difficultés financières de l'Accord, ses travaux restent d'une grande utilité.

En réponse à une question sur le maintien de la référence à un environnement « sûr » dans l'expression « *le droit à un environnement sûr, sain et durable* », K. Zyman explique qu'aucune décision définitive n'a été prise quant à la forme que prendrait toute action de suivi : un protocole à la Convention européenne des droits de l'homme, ou un protocole à la Charte sociale européenne, ou encore une nouvelle convention autonome. Les avis divergent quant à la direction que devrait prendre cette évolution et à la manière dont le Conseil de l'Europe devrait y répondre. Les États membres décideront et l'Accord espère que l'instrument contraignant le plus complet et le plus vaste possible permettant la promotion de normes dans un environnement sûr, propre et sain sera adopté. Le Secrétariat informera le Comité des correspondants permanents de tout fait nouveau.

M. Gruden rappelle que ni la décision définitive, ni la formulation exacte ne sont connues pour le moment. La référence à un environnement sûr est importante mais en fin de compte, le choix des adjectifs ne devrait pas importer outre mesure pour traiter les questions et menaces liées à l'environnement et au changement climatique. L'expression, la force motrice et les conséquences les plus évidentes ne sauraient être atteintes sans la prise de conscience et l'engagement pour trouver des réponses afin de garantir que l'environnement est également sûr. Un environnement dangereux ne saurait être ni propre ni sain.

6. Échange de vues avec M. Simon MOUTQUIN sur le rapport de l'APCE intitulé « *Stratégies politiques permettant de prévenir les catastrophes naturelles, de s'y préparer et d'y faire face* » et la Résolution de l'APCE 2493(2023) et la Recommandation 2251(2023)

<https://pace.coe.int/en/files/31769>

K. Zyman souhaite la bienvenue à S. Moutquin (membre de l'APCE, Belgique), soulignant la coopération permanente entre l'Accord et l'APCE, ainsi que la collaboration entre les représentants de l'APCE et les structures gouvernementales dans les États membres de l'Organisation. Sa participation au Comité des correspondants permanents est très appréciée car elle permet la transmission d'informations et d'un retour d'expérience de l'APCE au Comité.

S. Moutquin fournit des informations générales concernant le rapport de l'APCE susmentionné. Il espère que, grâce à l'échange de vues, l'Assemblée parlementaire, les experts des ministères et d'autres parties prenantes pourront trouver un consensus et des solutions ensemble. Le rapport met en évidence les faiblesses de l'approche actuelle, soulignant la nécessité de coopérer et de coordonner les efforts. Il permet d'évaluer la situation, en plus d'autres travaux déjà achevés par l'APCE en matière de *droit à un environnement sûr, propre, sain et durable*. Ce rapport a été voté juste avant le Sommet de Reykjavik, la commission ayant essayé de coordonner cette action avec les priorités politiques du Conseil de l'Europe.

Les principales caractéristiques du rapport sont les suivantes :

- les diverses interactions qui peuvent exister entre les droits humains et les droits fondamentaux lors des différents stades d'une catastrophe naturelle, par exemple, la préparation, la prévention, la catastrophe elle-même, la reconstruction, etc. Le rapport met en lumière les personnes vulnérables – les femmes risquent davantage d'être exposées aux catastrophes naturelles, les épisodes de violences familiales pendant les catastrophes ainsi que le nombre d'orphelins augmentent et les personnes en situation de précarité souffrent davantage car elles ne peuvent pas fuir. Par exemple, les migrants originaires de Syrie ont été fortement touchés par le récent

tremblement de terre ; en Türkiye, les réseaux sociaux ont été fermés, certaines manifestations ont été interdites, la centralisation de l'aide et de la coordination s'est avérée difficile et les autorités locales n'ont pas toujours été consultées. Il a également fait part de ses inquiétudes concernant les élections à venir dans les régions touchées par le tremblement de terre. Enfin, il a insisté sur la référence à un environnement sûr dans les discussions précédant le 4e sommet, qui devrait reconnaître le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable ;

- La transparence et la démocratisation aux différents stades sont essentielles pour une gestion efficace de la catastrophe.

Le rapport de l'APCE reconnaît que l'Accord EUR-OPA est le plus ancien forum où la communauté des professionnels européens de la lutte contre les catastrophes naturelles et industrielles se rencontre. Depuis sa création, l'Accord est à l'origine de solutions qui ont permis une perception plus précise des risques de catastrophe. EUR-OPA n'a jamais été une agence technique, mais une instance créatrice de normes au sein du Conseil de l'Europe, permettant le partage des bonnes pratiques. Son approche basée sur les droits humains, la participation démocratique et sa dimension régionale restent opportunes. Malgré cela, l'Accord est perçu comme étant en concurrence avec les Nations Unies et l'Union européenne ; pourtant ils n'ont pas le même rôle. Le rapport note en outre que, malgré des avancées tangibles à verser à son crédit, l'Accord doit faire face à un manque de ressources persistant. Pour la seule année 2022, l'Accord partiel a perdu 52 % de son budget.

Le Secrétaire exécutif remercie S. Moutquin pour la préparation et la présentation du rapport, et plus particulièrement pour les efforts qu'il a déployés en vue d'inciter le gouvernement belge à adhérer de nouveau à l'Accord. K. Zyman estime que le soutien de S. Moutquin sera bénéfique à l'Accord pour la poursuite de ses futurs travaux.

K. Zyman rappelle que, bien que l'environnement de travail soit différent aujourd'hui de celui des débuts de l'Accord en 1987, il existe une étroite collaboration avec l'UNDRR et la DG-ECHO. La prochaine réunion DDPI SEE sera une nouvelle occasion d'établir des partenariats institutionnels. Ce que le Conseil de l'Europe apporte aux diverses réunions de coordination est que les États membres de l'Accord sont des États démocratiques, respectueux de l'État de droit et des droits humains, et veillant à ce que, lors de l'élaboration des différentes normes, ces piliers fondamentaux ne soient pas oubliés.

Bien que l'Accord dispose de moins de ressources que ses partenaires des Nations Unies, il faut qu'il soit davantage proactif afin d'être visible. L'accord cherche à relever les défis et par conséquent, le travail mené par S. Moutquin pour placer la question des catastrophes naturelles au premier plan des préoccupations de l'APCE et du CM est essentiel. Grâce au renforcement mutuel, l'Accord peut atteindre ses objectifs. K. Zyman fait les louanges de la participation de S. Moutquin à la réunion, qui a permis au Comité des correspondants permanents avoir de comprendre comment ces questions sont également abordées au sein du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

A. Balducci (PC, Saint-Marin) remercie M. Moutquin pour ses remarques, notant que l'Accord avait, au cours des dernières années, négligé la possibilité de recevoir une contribution aussi éclairée sur les risques majeurs de la part d'un représentant de l'APCE. Il y a deux principaux problèmes à résoudre : premièrement, la non-adhésion des plus grandes économies d'Europe comme l'Allemagne, la France et l'Espagne, bien que des centres scientifiques basés en Allemagne et en Italie fassent partie du réseau.

Le deuxième facteur posant des difficultés à l'Accord est la situation financière très difficile depuis le retrait de la Türkiye et de la Russie. A. Balducci exprime l'espoir que la Belgique adhère à nouveau à l'Accord. Il suggère que des représentants de l'APCE soient invités à chaque réunion du CCP à l'avenir afin qu'ils puissent ensuite transmettre le message et expliquer les difficultés spécifiques rencontrées par l'Accord. Il rappelle que la

distribution d'une maigre contribution financière aux centres pose problème car elle limite le nombre de projets qui peuvent être soutenus de manière adéquate.

En réponse à la question de S. Moutquin concernant la manière dont l'Accord pourrait faire la différence, A. Micallef suggère que l'Accord pourrait renforcer sa participation à des projets axés sur les droits humains, notamment les droits humains des générations futures, ce qui est une question importante. Il cite comme exemple un projet géré par le centre situé en Arménie intitulé « *Étudier la constitution des États membres du Conseil de l'Europe concernant toute référence au droit à un environnement sûr* ». Ce type de projet apporte une plus grande contribution et permet à l'Accord de jouer un rôle plus efficace, en particulier compte tenu des préoccupations du Conseil de l'Europe en matière de (défense des) droits humains. La principale contrainte serait l'absence de centres spécialisés au sein de l'Accord ayant une expertise en matière de droits humains afin d'apporter une plus grosse contribution aux questions relatives aux droits humains.

S. Moutquin souligne la nécessité d'être honnête et ouvert quant aux raisons qui se cachent derrière la situation du financement de l'Accord. Il constate que les pays investissent moins dans les instruments relatifs aux droits humains et préfèrent allouer directement davantage de fonds à des questions comme la diplomatie ou le multilatéralisme. Nous ne sommes plus dans une époque où les droits humains sont une priorité absolue pour les États car il y a un recul très net de ces droits, qui vient s'ajouter aux crises climatique et énergétique. Cette situation devrait inciter les citoyens à demander à leurs responsables politiques d'investir davantage dans les accords et instruments tels que l'Accord EUR-OPA. Il a plaidé au niveau national pour que la Belgique réintègre l'accord.

L'Accord est également touché par un phénomène plus large qui échappe au contrôle de l'APCE. Par exemple, l'efficacité opérationnelle est devenue une priorité pour l'UE, alors que la valeur ajoutée et la force du Conseil de l'Europe consistent dans la planification, la préparation, les mesures de prévention, la prise en compte des groupes vulnérables et précaires, la reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle, etc. Il convient de le réaffirmer, même si toutes ces actions nécessitent des ressources humaines et financières adéquates.

En outre, lorsqu'ils traiteront des affaires spécifiques liées au climat, les juges et la Cour européenne des droits de l'homme devront s'appuyer sur des avis d'experts. Par conséquent, l'Accord a également un rôle important à jouer dans ce domaine. Il incombe aux États membres de prendre des décisions en matière de financement.

Il reste encore beaucoup à faire pour diffuser des informations sur l'Accord au sein des parlements nationaux et de l'APCE, car celui-ci n'est pas suffisamment connu. L'Accord doit (malheureusement) saisir les occasions offertes par les catastrophes naturelles pour démontrer qu'il s'agit d'un outil à la fois visible et important qui peut être utilisé de manière efficace. Le financement pourrait éventuellement être amélioré de cette manière.

En outre, comme le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe se rendra en Türkiye en septembre 2023, cette visite offre l'occasion de développer l'interaction entre l'Accord et le Congrès, ce qui ouvre des possibilités d'interaction accrue, en particulier dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles au niveau local. Dans les différents pays, les divers acteurs ont un rôle important à jouer et peuvent faire partie de la stratégie que l'Accord doit développer pour consolider son rôle.

K. Zyman ajoute que le Congrès suit en fait la réunion d'aujourd'hui, ce qui permettra de renforcer le message et de mieux faire connaître les travaux de l'Accord.

K. Zyman remercie S. Moutquin pour l'échange de vues avec le CCP et souligne la nécessité de continuer à coopérer, à se renforcer mutuellement et à défendre le message et le travail de chacun. K. Zyman tiendra l'APCE informée de l'avancement des travaux au sein du CCP, tout en surveillant les évolutions au sein de l'APCE. Il est important de maintenir la visibilité de l'Accord et K. Zyman apprécie également que le rapport mentionne la situation financière de l'Accord et suggère qu'il pourrait être financé par le budget ordinaire, bien

que ce pouvoir de décision appartienne aux États membres. K. Zyman assure que les efforts seront soutenus pour que l'Accord soit entendu. Il demeure en effet nécessaire de travailler dans un contexte international pour la prévention et la préparation de la réponse aux catastrophes par le biais d'instruments tels que l'Accord.

7. Fonctionnement de l'Accord [AP/CAT\(2021\)11](#)

7.1 Priorités de l'Accord pour 2023

Le Comité des correspondants permanents décidera des travaux futurs de l'Accord lors de sa prochaine réunion. À l'issue des travaux en cours sur l'utilisation des réseaux sociaux, il déterminera le thème prioritaire pour l'année prochaine. Certaines possibilités sont mentionnées dans le Plan à moyen terme, comme la limitation de l'exposition des groupes vulnérables aux dangers ou les outils d'évaluation des risques pour la protection du patrimoine culturel - ce dernier sujet devrait être abordé en coopération avec l'UNESCO, afin de renforcer la collaboration sur des sujets d'intérêt commun. K. Zyman invite le Comité à réfléchir à cette question et à formuler des propositions pour les travaux futurs. Le Secrétaire exécutif fait également savoir que V. Poyarkov (CCP, Ukraine) a fait une proposition de grande envergure visant à créer un groupe de travail chargé d'examiner le fonctionnement de l'Accord. Cette question sera étudiée de manière plus approfondie lorsque V. Poyarkov sera présent.

En ce qui concerne les priorités futures de l'Accord, M. Mala informe le CCP d'un séminaire récent, au cours duquel la crise climatique et le changement climatique ont été discutés parallèlement au développement et à l'expansion des villes et à la manière dont ils affectent le patrimoine culturel. Elle estime qu'un projet combinant le patrimoine culturel et la crise climatique pourrait ajouter de la valeur à l'Accord et que toute recommandation qui en résulterait serait un moyen de promouvoir l'Accord et de le rendre plus visible. K. Zyman est totalement d'accord avec cette proposition, soulignant que la combinaison de ces sujets en un seul projet serait importante et d'actualité et offrirait une visibilité en raison de l'importance du patrimoine culturel dans le monde entier. En outre, 194 pays sont signataires de la Convention de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. K. Zyman propose d'en discuter plus en détail lors de la prochaine réunion du Comité.

M. Mala souligne l'utilité de l'Accord, présentant différentes options de projets qui pourront alimenter les conclusions ou les décisions de la réunion sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai de l'UNDRR, qui se tiendra à New York en mai, sur la manière dont la réduction des risques affecte les personnes et le cadre pour 2015-2030. L'Accord pourrait envisager de définir des activités en lien avec les résultats de l'UNDRR et d'aligner ses conclusions sur les leurs. K. Zyman reconnaît que cela prouverait en effet que l'Accord collabore avec d'autres acteurs actifs dans le domaine, comme l'UNESCO et l'UNDRR, le principal partenaire de l'Accord. Cela montrerait également l'utilité et la valeur ajoutée de l'Accord.

Le Secrétaire exécutif rappelle également que l'élection du nouveau Bureau aura lieu lors de la prochaine réunion du CCP afin d'en renouveler la composition.

8. Présentation d'un document de travail sur le thème « *L'utilisation des réseaux sociaux, des médias traditionnels, du big data et des réseaux de téléphonie mobile pour soutenir les mesures nationales pour une communication réussie sur les risques de catastrophes* »

Dans ses remarques introductives, K. Zyman explique que le document de travail fait suite aux décisions prises lors de la dernière réunion conjointe qui s'est tenue à Paris, où deux présentations ont été faites sur l'utilisation des réseaux sociaux et sur la communication relative à la réduction des risques de catastrophes (RRC) par F. Duarte et C. Rizza. Ce document se concentre sur un aspect majeur des discussions précédentes concernant l'utilisation des réseaux sociaux dans la réduction des risques de catastrophes avant et pendant un événement.

Il n'aborde pas la question des menaces que représentent les réseaux sociaux, car des travaux supplémentaires sont encore nécessaires à ce sujet. Le document, bien qu'inachevé, aborde une partie non négligeable de ce que devrait être la réflexion de l'Accord sur l'utilisation des réseaux sociaux. Le but de la présente discussion est de faire le point sur l'état d'avancement de cette réflexion concernant l'utilisation des réseaux sociaux par les experts et le Comité des correspondants permanents. Des lignes directrices et des recommandations seront élaborées d'ici à la fin de l'année afin que le Comité puisse adopter une recommandation sur ce sujet.

C. Rizza, professeure associée, de l'Information Systems for Crisis Response And Management (ISCRAM), décrit le contexte dans lequel s'inscrit son document de travail, qui adopte une approche communicationnelle de la gestion des crises sur la manière dont les réseaux sociaux transforment l'espace public démocratique, c'est-à-dire le changement dans les médiations, les interactions entre les institutions publiques, les citoyens et les entreprises privées. Le document de travail s'appuie sur la présentation faite par C. Rizza devant le Comité, en novembre 2022, sur le thème « *Les réseaux sociaux et les applications numériques comme outils de communication* ».

Le projet de document s'articule autour de deux contributions principales : d'une part, un rapport sur la gestion stratégique des crises dans l'UE, élaboré par le Scientific Advice, et d'autre part, le *Handbook of computational social science for policy (JRC, 2023)*, qui examine toutes les données disponibles sur les réseaux sociaux ayant suscité des opportunités, à savoir la contextualisation et la compréhension d'un événement et la compréhension de la dynamique d'une campagne de désinformation grâce à l'analyse des réseaux sociaux. Il identifie les défis tels que la nécessité pour les pratiques professionnelles de s'adapter à ces nouveaux outils et à ces nouvelles opportunités et met en avant les défis liés à la reconnaissance des actions des citoyens en tant que premier maillon de la chaîne opérationnelle de gestion des crises.

Les objectifs du document de travail sont les suivants :

- i) fournir des exemples précis à la fois des utilisations bénéfiques des réseaux sociaux et de leur analyse critique ;
- ii) fournir l'état actuel des connaissances pour étayer les discussions sur les questions pertinentes à traiter dans le domaine des réseaux sociaux et de la gestion des crises dans le cadre de l'Accord ;
- iii) servir de base à l'élaboration de recommandations politiques et de lignes directrices concrètes.

Les principales questions sont soulignées dans le document de travail et concernent la fonction et les valeurs que les institutions publiques peuvent accorder à la gestion autonome des crises en ce qui concerne la construction de sociétés résilientes. Il est nécessaire d'approfondir la compréhension des institutions publiques pour qu'elles adoptent des initiatives ascendantes. Cela soulève également la question des avantages et des inconvénients de l'utilisation des réseaux sociaux par les citoyens volontaires. Des questions supplémentaires sont liées aux questions sur la manière de répondre aux attentes des citoyens en matière de communication, à l'insuffisance des lignes directrices relatives à la culture numérique, aux nouvelles règles, etc. Pour plus d'informations, reportez-vous au rapport et à la présentation. [Lien vers la présentation](#)

K. Zyman remercie C. Rizza pour sa présentation détaillée et stimulante. Il fait remarquer que le mot « confiance » revient à plusieurs reprises et fait partie intégrante de toute réflexion sur l'utilisation des réseaux sociaux – la confiance entre les citoyens et les institutions. Comment cette confiance peut-elle être construite, maintenue et entretenue pour fonctionner tout au long du cycle des quatre étapes de la gestion des crises (prévention, préparation, réaction et reconstruction) ? Étant donné que les réseaux sociaux évoluent très rapidement et que certains réseaux ou médias s'adressent à des groupes d'âges ou à des domaines d'intérêt spécifiques, le travail en cours sera-t-il viable à long terme ? De quelle manière les autorités devraient-elles choisir ou maintenir une présence sur les réseaux sociaux (Facebook, TikTok, Twitter, Instagram etc.), compte tenu du statut discutable de certaines de ces plates-formes ? Que se passe-t-il si les autorités utilisent un logiciel

différent pour les citoyens ? Ces questions constituent dès à présent des points clés pour les lignes directrices car il s'agit d'axes de réflexion très forts qui pourraient être développés et adoptés à un stade ultérieur.

K. Zyman souhaite la bienvenue à Felipe Pathé Duarte, professeur assistant et chercheur à la NOVA School of Law et à l'Instituto Superior de Ciências Policiais e Segurança Interna (ISCPSI), Lisbonne, et le remercie de s'être joint à la réunion. F. Duarte met en évidence le côté obscur des réseaux sociaux, en le reliant aux effets politiques des campagnes de désinformation ou de « désordres de l'information » par le biais des réseaux sociaux. Les réseaux sociaux peuvent être utilisés de manière négative dans une perspective politique, sous la forme de menaces pour la sécurité ou de menaces hybrides par le biais des réseaux sociaux et des campagnes de « désordres de l'information ». Ils peuvent être utilisés comme une arme pour modifier ou faire cesser la confiance que vous pourriez avoir dans les institutions. Par ailleurs, ils pourraient créer des formes visant à s'attaquer directement à la confiance, qui est la base des contacts sociaux nous permettant de vivre en démocratie.

K. Zyman reprend la question de la confiance ou de la méfiance : comment faire confiance aux institutions pour que la démocratie fonctionne ? Comment garantir la liberté des réseaux sociaux ? Comment les autorités devraient-elles utiliser les réseaux sociaux, d'une part pour développer la confiance et, d'autre part, pour lutter contre la méfiance qui peut être alimentée par l'utilisation malveillante des réseaux sociaux par différents acteurs étatiques ou non étatiques ? Il s'agit en effet d'un domaine complexe et d'actions difficiles à suivre pour les autorités. Comment opèrent-elles dans cet environnement en essayant d'instaurer la confiance face à la désinformation, par exemple lors de la campagne qui a suscité la méfiance à l'égard des vaccins pendant la pandémie de covid-19 ? D'une part, les réseaux sociaux sont utilisés pour promouvoir la sécurité, la sûreté et un comportement responsable et d'autre part, l'État et des acteurs non étatiques utilisent les crises pour propager des propos mensongers et instaurer la méfiance dans la société. Il faut davantage de temps pour réfléchir à la manière de présenter des exemples et une formulation qui guideraient le Comité et les États membres.

K. Zyman souhaite la bienvenue à M. Olivier Galichet, expert en planification/gestion de crises, Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises du ministère de l'Intérieur, France. O. Galichet, un ancien pompier, a une grande expérience des réseaux sociaux dans la gestion des urgences et partage ses connaissances en tant que professionnel. Il explique que les gestionnaires de crise travaillent avec des bénévoles afin d'améliorer l'exploration massive des données sur les réseaux sociaux. Il s'est penché sur l'utilisation de l'analyse de la fiabilité et de la qualité des données sur les réseaux sociaux et sur la question de savoir s'il faut faire confiance à ces données. Il précise qu'à l'échelle mondiale, tout comme en France, la gestion des crises est essentiellement descendante et rarement ascendante. Cette approche devrait être corrigée, car la gestion des crises devrait être plus flexible vis-à-vis des citoyens, or c'est généralement une réflexion après coup à la suite d'une crise.

La question de la qualité des données qui circulent sur les réseaux sociaux et de leur intégration dans la gestion des crises est l'élément principal pour les institutions et le premier défi à relever est de pouvoir faire confiance aux informations des réseaux sociaux. Toutefois, les bonnes pratiques ne sont pas suffisantes pour faire le lien entre la gestion des urgences en lien avec les réseaux sociaux et les institutions. Les réseaux sociaux constituent de nouveaux canaux de communication et il est nécessaire de repenser les outils et de s'engager dans cette nouvelle culture. Ils offrent un espace virtuel pour l'expression et l'organisation de l'action citoyenne. C'est une bonne occasion pour les responsables de gestion des crises de disposer d'un espace où ils peuvent communiquer avec les citoyens et renforcer la contribution de ces derniers. Toutefois, pour y parvenir, les services doivent définir de nouvelles doctrines, méthodes et façons de s'engager dans cette nouvelle culture de la communication numérique immédiate et bidirectionnelle.

En ce qui concerne les données, l'énorme quantité du flux d'informations est un problème pour les institutions, qui ont besoin d'outils pour classer et préparer les données par le biais de l'analyse humaine, ce qui est essentiel

aujourd'hui. Le sauvetage d'êtres humains ne peut pas reposer sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), car ce n'est pas la meilleure forme de gestion de crise. Comme les services de secours ont besoin d'informations complètes, des personnes doivent être disponibles pour analyser et vérifier les photos, le lieu, l'heure, l'expéditeur, etc. Ce n'est pas le cas de l'IA. Une réflexion plus approfondie est nécessaire concernant les nouveaux protocoles, l'interopérabilité et les métadonnées qui fournissent des informations sur la localisation, la date, la fiabilité, les sources d'information, etc.

La méfiance à l'égard de l'information complique le renforcement de cette doctrine et les crises peuvent étouffer dans l'œuf de nouveaux concepts tels que les réseaux sociaux dans la gestion, les systèmes d'alerte d'urgence. Une petite équipe confrontée à une situation d'urgence la nuit devra faire appel à des personnes, par exemple en cas d'incendie de forêt ou d'accident grave. Or, les réseaux sociaux risquent de ne pas relayer immédiatement l'information et un système d'alerte d'urgence peut tomber en panne, de sorte qu'il incombe aux autorités de réagir dans ces moments cruciaux après un événement. Les initiatives citoyennes sont souvent les premières à agir, mais elles ne sont pas reconnues ou affiliées.

En conclusion, les réseaux sociaux offrent certainement un espace pour diffuser à la fois des informations exactes ou fausses. Le niveau de véracité est essentiel à la gestion des crises et doit être géré. Les réseaux sociaux doivent faire partie de la gestion des crises pour que celle-ci soit efficace. Pour illustrer la nécessité d'une coexistence entre les réseaux sociaux et les autorités de protection civile, O. Galichet cite l'idée du bazar et de la cathédrale, qui coexistent côte à côte.

La parole est donnée aux participants pour un débat :

A. Micallef revient sur le point concernant la référence à la responsabilité du citoyen pour assurer sa propre sécurité, c'est-à-dire que le citoyen devrait être impliqué dans sa propre sécurité. Il attire l'attention sur la question du droit humain à vivre dans un environnement sûr. Il est évident que les droits s'accompagnent de responsabilités et cette affirmation suggère que, pour garantir le droit humain à vivre dans un environnement sûr, il incombe aux citoyens d'assurer leur propre sécurité. Ces points pourraient être développés car ils sont complémentaires. Une autre question soulevée était de savoir s'il est possible de déceler la désinformation relative à certains risques, par exemple en cas d'émissions radioactives ou de marées noires. A. Micallef demande s'il existe des exemples de désinformation de ce type. À son avis, le risque de désinformation est limité, car il y aurait très peu à gagner.

En ce qui concerne les deux points soulignés par A. Micallef, C. Rizza fait remarquer que la question de la responsabilité du citoyen pour sa propre sécurité peut être considérée comme une question culturelle. En ce qui concerne la désinformation, il faut faire la distinction entre la désinformation politique et la désinformation lors d'un risque technologique ou naturel. La désinformation est généralement liée à des campagnes politiques contre l'État. Cela peut être considéré comme une menace supplémentaire pour un État, ajoutant une campagne de désinformation à la crise provoquée par une catastrophe. Par exemple, lors d'une catastrophe technologique ayant eu lieu en France, en raison d'une communication officielle insuffisante, des rumeurs ont commencé à circuler sur les réseaux sociaux à propos de la qualité de l'air et du risque que cela représentait pour la population. Il ne s'agissait pas d'une campagne de désinformation mais d'un cas de citoyens préoccupés par la qualité de l'air. Cela illustre bien le danger que les institutions risquent de n'être au courant des informations qui circulent sur les réseaux sociaux que bien trop tard. Il est donc essentiel qu'elles soient présentes sur les réseaux sociaux afin de pouvoir dissiper de telles rumeurs. Lors du tremblement de terre en Türkiye, de nombreuses informations ont été diffusées sur les réseaux sociaux.

A. Micallef fait observer que la présentation précédente sur le droit humain à un environnement sûr s'aligne sur la responsabilité qui découle de la revendication d'un droit. Ils se renforcent mutuellement : revendiquer le droit humain de vivre dans un environnement sûr fait peser une certaine responsabilité sur le citoyen pour ce qui est de s'informer sur les risques naturels qui se produisent dans sa région et d'améliorer ses connaissances sur la

manière de se comporter en cas de risque particulier. Cela renforce également l'appel à redoubler d'efforts pour améliorer les connaissances des citoyens sur la manière de se comporter pendant une crise donnée. Cela renforcerait aussi l'argument en faveur de l'élargissement des activités de l'Accord dans cette direction.

Dans sa réponse, C. Rizza, souligne l'approche de la Nouvelle-Zélande, où les tremblements de terre et les ouragans sont fréquents et où la culture liée à la gestion des crises s'est développée de telle manière que la population en est consciente et que les familles prévoient à l'avance ce qu'il convient de faire en cas de crise au niveau individuel. C'est un aspect sur lequel on pourrait travailler, c'est-à-dire la promotion de la nouvelle culture de responsabilité des citoyens en cas de crise. O. Galichet fait remarquer que les institutions ne sont pas suffisamment préparées à la participation des citoyens dans la gestion des crises.

F. Duarte, en réponse à A. Micallef à propos de la dimension politique de l'utilisation abusive des réseaux sociaux entrave toute intervention, explique que cela fait obstruction à la perception, aux votes des citoyens, aux opportunités telles que l'intervention des pompiers ou des forces armées ou tout autre type d'intervention où la confiance est essentielle. La désinformation est l'utilisation de fausses informations dans l'intention de nuire à une personne ou à un groupe social, la mésinformation crée de fausses informations mais pas dans le but de nuire et la mal-information se fonde sur l'altération de la vérité et entraîne par conséquent beaucoup de dommages. La mal-information pourrait être considérée comme un problème politique. K. Zyman fait observer que ces distinctions seront prises en compte lors de l'élaboration des lignes directrices.

K. Zyman constate que ces discussions constituent un bon point de départ pour élaborer des lignes directrices sur l'utilisation des réseaux sociaux. Le Secrétariat travaillera avec les experts sur cette question. Il les remercie pour leur aide et se réjouit de la poursuite des travaux.

M. Mala remercie les experts pour leur travail et fait remarquer qu'il reste encore beaucoup à faire.

Décision : le Comité des correspondants permanents décide à l'unanimité de poursuivre le travail sur l'utilisation des réseaux sociaux dans la communication en cas de catastrophe en vue d'élaborer un projet de directives et une recommandation pour la prochaine réunion du CCP.

9. Autres activités opérationnelles

K. Zyman encourage les participants à consulter régulièrement les mises à jour sur le site Internet de l'Accord, en particulier dans la perspective du sommet des chefs d'État et de gouvernement de Reykjavik.

10. Questions diverses

K. Zyman remercie les participants ainsi que les observateurs de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) et de Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes (RescEU).

11. Date et lieu de la prochaine réunion

Il est décidé que la prochaine réunion conjointe du Comité des correspondants permanents et des directeurs de centres se tiendra en présentiel les 6 et 7 novembre à Strasbourg.